

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2024

Délibération n° 2024-10-10-8.1

Réengagement de l'INSA Lyon dans le soutien à la Fondation INSA Lyon

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.715-2
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,
Vu les statuts de la Fondation INSA Lyon

La Fondation INSA Lyon, créée le 3 décembre 2009 pour une durée initiale de 5 ans, a été renouvelée en décembre 2014 pour une durée indéterminée. Cependant, ses statuts prévoyant un engagement de ses fondateurs sur un plan d'action quinquennal, elle doit soumettre et faire valider par sa tutelle, le rectorat, son nouveau plan d'action tous les 5 ans.

Pour rappel, le réengagement de l'INSA Lyon au titre du plan d'action 2020-2024 a été approuvé par délibération du Conseil d'Administration en date du 24 octobre 2019.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 10 octobre 2024, approuve le réengagement de l'INSA Lyon dans le soutien à la Fondation INSA Lyon à hauteur de 20 000 euros par an, soit 100 000 euros sur une durée de 5 ans.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 19
<i>Nombre de voix pour</i>	: 19
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 10 octobre 2024

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration

